



**NORMANDIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°R28-2021-190

PUBLIÉ LE 7 DÉCEMBRE 2021

# Sommaire

## **Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie /**

R28-2021-11-23-00006 - Arrêté modifiant l'arrêté du 2 décembre 2019 portant approbation du règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues (RIC) du service de prévision des crues Seine aval et Côtiers Normands (3 pages)

Page 3

## **Préfecture de la région Normandie - SGAR / Secrétariat général pour les affaires régionales**

R28-2021-12-03-00005 - Arrêté N°SGAR 21-108 portant composition nominative du conseil académique de l'éducation nationale de l'Académie de Normandie - formation plénière (7 pages)

Page 7

Direction régionale de l'environnement, de  
l'aménagement et du logement de Normandie

R28-2021-11-23-00006

Arrêté modifiant l'arrêté du 2 décembre 2019  
portant approbation du règlement de  
surveillance, de prévision et de transmission de  
l'information sur les crues (RIC) du service de  
prévision des crues Seine aval et Côtiers  
Normands

**Arrêté n°**

**modifiant l'arrêté du 2 décembre 2019 portant approbation du règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues (RIC) du service de prévision des crues Seine aval et Côtiers Normands**

**Le Préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime  
Officier de l'ordre de la Légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du Mérite**

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L 564-1 à L 564-3, et R 564-7 à R 564-12 ;

Vu l'arrêté du 15 février 2005 modifié relatif aux schémas directeurs de prévision des crues et aux règlements de surveillance et de prévision des crues et à la transmission de l'information correspondante ;

Vu l'arrêté du 16 mai 2005 portant délimitation des bassins ou groupements de bassins en vue de l'élaboration et de la mise à jour des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux ;

Vu l'arrêté n° 2012068-0003 du 8 mars 2012 du préfet coordonnateur du bassin Seine-Normandie approuvant le schéma directeur de prévision des crues du bassin Seine-Normandie ;

Vu l'arrêté du 4 juin 2013 attribuant à certains services déconcentrés ou établissements publics une compétence interdépartementale en matière de prévision des crues ;

Vu l'arrêté du 2 décembre 2019 approuvant le règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues (RIC) du service de prévision des crues Seine aval et Côtiers Normands ;

Considérant que les mises à jour du règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues (RIC), du service de prévision des crues Seine aval et côtiers normands, portées par le présent arrêté n'affectent pas son économie générale,

## ARRÊTE

**Article 1er** – Les annexes du règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues (RIC), du service de prévision des crues Seine aval et côtiers normands, approuvé par l'arrêté du 2 décembre 2019 susvisé et annexé au dit arrêté, sont mises à jour ainsi qu'il suit :

- actualisation de la carte des ouvrages (barrages détruits) (annexe n°2 du RIC) ;
- actualisation de la carte du réseau SPC : ajout ou suppression des stations en fonction de l'évolution du réseau de mesure hydrométrique et de l'affichage des stations sur Vigicrues (annexe n°3 du RIC) ;
- actualisation de la couverture du service Vigicrues Flash (juin 2021) (annexe n°4 du RIC) ;
- actualisation des fiches « tronçon » : en fonction des nouveaux niveaux de vigilance (changements de courbe de tarage, ajustements suite aux dernières crues), ajouts des dernières crues, et ajout de la station de Mélicourt comme station de référence sur le tronçon Charentonne Guiel (annexe n°5 du RIC) ;
- actualisation de la liste des communes suite à des regroupements (annexe n°6 du RIC) ;
- actualisation de la liste des stations de prévisions qualitatives : Mélicourt et Fourges, et de prévisions quantitatives : Mélicourt, Fourges et Gournay (annexe n°7 du RIC).

**Article 2** – Les mises à jour du règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues (RIC) du service de prévision des crues Seine aval et côtiers normands citées à l'article 1 sont approuvées.

**Article 3** – Le règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues (RIC) du service de prévision des crues Seine aval et côtiers normands ainsi mis à jour par le présent arrêté est transmis aux personnes, autorités, et instances consultées lors de la révision de ce document.

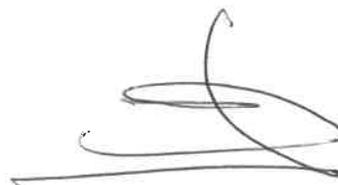
**Article 4** – Le présent arrêté est publié :

- au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie,
- au bulletin officiel du Ministère de la Transition écologique.

Son annexe constituée du règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues (RIC) du service de prévision des crues Seine aval et côtiers normands est publiée sur le site de la préfecture de région Normandie (lien : <http://www.prefectures-regions.gouv.fr/normandie>) et sur le site Vigicrues (lien : <http://www.vigicrues.gouv.fr/>).

**Article 5** - Le préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie, chef du service de prévision des crues, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Rouen, le 23 novembre 2021



Pierre-André DURAND

*Voies et délais de recours : Conformément aux dispositions des articles R 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.*

Préfecture de la région Normandie - SGAR

R28-2021-12-03-00005

Arrêté N°SGAR 21-108 portant composition  
nominative du conseil académique de  
l'éducation nationale de l'Académie de  
Normandie - formation plénière



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NORMANDIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat Général  
pour les Affaires Régionales  
Pôle modernisation et moyens**

Rouen, le 3 décembre 2021

Affaire suivie par :  
Kamel MOUSSAOUI

Mission coordination générale,  
stratégie immobilière et pilotage  
budgétaire

**Arrêté N°SGAR 21-108  
portant composition nominative du Conseil Académique de l'Éducation Nationale de  
l'Académie de Normandie – Formation Plénière**

**Le Préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime  
Officier de l'Ordre de la Légion d'honneur  
Officier de l'Ordre national du Mérite**

- Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles L.234-1 à L.234-8 et R.234-1 à R.234-15 ;
- Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- Vu la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État, modifiée ;
- Vu la loi n°85-97 du 25 janvier 1985 modifiant et complétant la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 et portant dispositions diverses relatives aux rapports entre l'État et les collectivités territoriales ;
- Vu la loi n°2005-380 du 23 avril 2005 d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu le décret du 1<sup>er</sup> avril 2019 portant nomination du préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime – Monsieur Pierre-André DURAND ;
- Vu le décret n° 2019-1056 du 15 octobre 2019 portant création de l'académie de Normandie ;

Préfecture de la région Normandie  
7 place de la Madeleine – CS16036 – 76036 ROUEN CEDEX  
Tél : 02 32 76 51 67  
Courriel : [kamel.moussaoui@normandie.gouv.fr](mailto:kamel.moussaoui@normandie.gouv.fr)

- Vu le décret du 6 janvier 2020 portant nomination de la rectrice de la région académique Normandie, rectrice de l'académie de Normandie – Mme Christine GAVINI-CHEVET ;
- Vu l'arrêté n° SGAR/21-093 du 12 octobre 2021 portant composition nominative du Conseil Académique de l'Éducation Nationale de l'académie de Normandie – formation plénière ;
- Vu la délibération du Conseil départemental de l'Orne du 13 juillet 2021 ;
- Vu la délibération du Conseil départemental de l'Eure du 15 juillet 2021 ;
- Vu la délibération du Conseil départemental de la Seine-Maritime du 16 juillet 2021 ;
- Vu la délibération du Conseil Régional de Normandie du 19 juillet 2021 ;
- Vu la demande en date du 02 septembre 2021 du SNES-FSU ;
- Vu les demandes en date du 09 septembre 2021 des départements du Calvados et de la Manche ;
- Vu la demande en date du 06 novembre 2021 de la FCPE 50 ;
- Vu la demande en date du 26 novembre 2021 de la CGT ;
- Vu le courriel en date du 2 décembre 2021 portant modification de la composition nominative du conseil Académique de l'Éducation Nationale de l'Académie de Normandie ;

## **ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** – Les personnalités du conseil plénier réparties en trois collèges, membres du Conseil Académique de l'Éducation Nationale, sont :

### **MEMBRES DE DROIT :**

- le préfet de la région Normandie, ou son représentant ;
- le président du conseil régional, ou son représentant ;
- la rectrice de la région académique Normandie, rectrice de l'académie de Normandie, chancelière des universités, ou son représentant ;
- la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, ou son représentant ;
- le directeur interrégional de la mer Manche Est-Mer du Nord, ou son représentant.

## I – COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DE LA RÉGION, DES DÉPARTEMENTS ET DES COMMUNES : (24 membres)

### 1.1 Conseillers régionaux : (8 membres)

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Mme Cécile REMY-BASTIT	M. Marc MILLET
M. Serge TOUGARD	M. Pascal MARIE
Mme Claire JOLIVET-SERVANT	M. Pascal HOUBRON
M. Sylvain LETOUZE	M. Rodolphe THOMAS
M. Bertrand DENIAUD	M. Augustin BŒUF
Mme Claire ROUSSEAU	Mme Aline LOUISY-LOUIS
Mme Claire-Emmanuelle GAUER	M. Paul MILLIEZ
Mme Martine SEGUELA	Mme Bénédicte MARTIN

### 1.2 Conseillers départementaux : (8 membres)

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Mme Florence GAUTIER (Eure)	Mme Chantale LE GALL (Eure)
Mme Julie DESPLAT (Eure)	M. Christophe CHAMBON (Eure)
Mme Chantal COTTEREAU (Seine-Maritime)	M. Julien DEMAZURE (Seine-Maritime)
Mme Florence HEROUIN-LEAUTEY (Seine-Maritime)	M. Jérôme DUBOST (Seine-Maritime)
Mme Clara DEWAELE (Calvados)	Mme Sylvie JACQ (Calvados)
Mme Mélanie LEPOULTIER (Calvados)	M. Joël JEANNE (Calvados)
Mme Valérie ALAIN (Orne)	Mme Virginie VALTIER (Orne)
Mme Adèle HOMMET (Manche)	M. Dany LEDOUX (Manche)

### 1.3 Maires ou conseillers municipaux : (8 membres)

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
M. Jean-François MAYER (Seine-Maritime)	M. Hervé HUNKELER (Seine-Maritime)
Mme Christelle MSICA-GUEROUT (Seine-Maritime)	M. Vincent AVRIL (Seine-Maritime)
Mme Sylvie DUPONT (Calvados)	Mme Maryse ZUIANI (Calvados)
M. Rémy GUILLEUX (Calvados)	M. Bertrand HAVARD (Calvados)
Mme Danielle JEANNE (Eure)	Mme Claire CARRERE-GODEBOUT (Eure)
M. Patrick JOUBERT (Orne)	Mme Maryse OLIVEIRA (Orne)
M. Dominique HEBERT (Manche)	Mme Sophie JULIEN-FARCIS (Manche)
Mme Nathalie-Pascale ASSIER (CU Alençon)	Mme Anita PAILLOT (CU Alençon)

**II - COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS TITULAIRES DE L'ÉTAT :**  
**(24 membres)**

2.1 Personnels des services administratifs scolaires et de formation du premier et second degré : (15 membres)

Fédération Syndicale Unitaire (FSU) : (5 membres)

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Mme Carole LIZÉ	Mme Martine QUESNEL
M. Marc HENNETIER	M. Stéphane FOURRIER
Mme Agnès BONVALET	M. Éric HALLOUARD
M. Éric JOUFRET	Mme Elen GRAIN
Mme Alexandra BOJANIC	M. François BERTAUD

Union Nationale de Syndicats Autonomes (UNSA Éducation) : (3 membres)

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
M. Stéphane DEPIERRE	M. Mathieu DEFORGE
M. Éric BRASSART	Mme Bénédicte IMBACH
M. Renaud MARTIN	Mme Nicole ROUX

Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle – Force Ouvrière (FNEC-FP-FO) : (2 membres)

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
M. Sébastien PASADOVIC	M. Jean-Marc PRÉEL
M. Vincent LEBLAY	M. Marc DUFLOT

Confédération Générale du Travail (CGT) : (1 membre)

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Mme Nathalie LE BIHAN	M. Sébastien CHIEU

Union Syndicale Solidaires, Unitaires, Démocratiques (SUD Éducation) : (1 membre)

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
M. Nicolas CHAUDET	M. Arnaud ANQUETIL

Normandie, Cohérence et modernité – SGEN CFTD : (1 membre)

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
M. David POUTEAU	M. Pascal BOSSUYT

CSEN : (1 membre)

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Mme Françoise MARQUAIS	Non pourvu

Construire pour ne pas subir SGEN CFDT : (1 membre)

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
M. Stéphane HARDEL	M. Antoine BESNIER

2.2 Personnels des établissements publics d'enseignement supérieur : (4 membres)

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
M. Pierre-Emmanuel BERCHE (FSU) (Univ. de Rouen)	M. Pierre LANGLOIS (FSU) ( Université de Caen)
Mme Sylvie MILLET (FSU) (Université Le Havre)	M. Pierre HEBERT (FSU) (Université de Rouen)
Mme Laëtitia BIREE (SNPTES) ( Université de Caen)	Mme Zolira ROMANSKI (SNPTES) (Université de Rouen)
M. Joël HENRY (CGT)	M. Éric LAUGEROTTE (CGT)

2.3 Présidents d'université et directeurs d'établissements publics d'enseignement supérieur : (3 membres)

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
M. Lamri ADOUI (Université de Caen-Normandie)	M. Grégory SIMON
M. Joël ALEXANDRE (Université de Rouen-Normandie)	M. Mourad BOUKHALFA
M. Pedro LAGES DOS SANTOS ( Université Le Havre-Normandie)	M. Raphaël LABRUNYE

2.4 Personnels des établissements d'enseignement et de formation agricole siégeant au comité régional de l'enseignement agricole : (2 membres)

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
M. Jean Marc TOURBA (SNETAP-FSU)	Mme Anne Le QUERE (SNETAP-FSU)
M. Franck-Olivier PAUVERT (SNETAP-FSU)	Mme Marie PAVY (SNETAP-FSU)

### III – COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DES USAGERS : (24 membres)

#### 3.1 Le Président du conseil Économique, Social et Environnemental Régional ou son représentant : (1 membre)

Titulaire	Suppléant
M. Christophe LEROY	M. Paul VITART

#### 3.2 Parents d'élèves : (7 membres)

Titulaires	Suppléants
M. Gil COTTENET (PEEP)	Mme Christelle PASANAU (PEEP)
Mme Bernadette SANSON-PENDUFF (FCPE 14)	M. Jérôme ALLAIN (FCPE 14)
Mme Catherine LARDILLEUX (FCPE 27)	M. Thomas AUBERT (FCPE 27)
M. Guillaume RAULINE (FCPE 50)	M. Yannick COUEGNAT (FCPE 50)
M. Jean-Pierre SOREL (CDPE FCPE 61)	M. Benoît GANIVET (CDPE FCPE 61)
Mme Élisabeth LECHEVALLIER (FCPE 76)	M. Rabah AYED (FCPE 76)
M. Denis SAGOT (FCPE 76)	M. Alain LEFEBVRE (FCPE 76)

#### 3.3 Parent d'élève agriculture : (1 membre)

Titulaire	Suppléant
Mme Angélique SANSON	Non pourvu

#### 3.4 Étudiants : (3 membres)

Titulaires	Suppléants
M. Maxime LETOUPIN (FCBN)	Mme Manon ROGGE (FCBN)
M. Quentin THIROT (FEDER)	Mme Clara VIOLES (FEDER)
M. Thibault CAZIER (FED'LH)	Mme Anaïs DEMAREST (FED'LH)

#### 3.5 Organisations syndicales de salariés : (6 membres)

Titulaires	Suppléants
M. Christophe LAJOIE (CGT)	Mme Maryse ZUIANI (CGT)
M. Laurent FORESTIER (CGT)	M. Eric PENENT (CGT)
M. Laurent LOR (CGT)	Non pourvu (CGT)
Mme Patricia JOUANNEAU (CFDT)	M. Dominique HEUZE (CFDT)
Mme Karine PILON (CFDT)	Non pourvu (CFDT)
M. Christophe HIRON (FO)	M. Jean LE TENNEUR (FO)

3.6 Organisations syndicales d'employeurs : (5 membres)

Titulaires	Suppléants
Mme Séverine TOUCHARD (MEDEF)	Mme Chantal JUHASZ (MEDEF)
M. Paul STERLIN (MEDEF)	Non pourvu (MEDEF)
Non pourvu (MEDEF)	Non pourvu (MEDEF)
M. Gérard DUCHEMIN (CPME) – DG MEDIA PLUS	Non pourvu (CPME)
Mme Viviane DOUBLET (CPME) – ISPN ROUEN	Non pourvu (CPME)

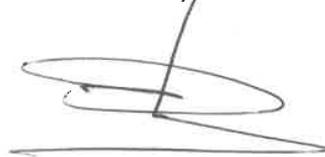
3.7 Représentant des exploitants agricoles : (1 membre)

Titulaire	Suppléant
M. Grégoire PETIT	M. Emmanuel ROCH

**Article 2** – Ce présent arrêté portant composition nominative du Conseil Académique de l'Éducation Nationale de l'Académie de Normandie en formation plénière abroge l'arrêté n° SGAR/21-093 du 12 octobre 2021.

**Article 3** – Le secrétaire général pour les affaires régionales et la rectrice de la région académique Normandie, rectrice de l'Académie de Normandie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil régional des actes administratifs de l'État, en Normandie.

Le Préfet,



Pierre-André DURAND